

SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

(EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.)

8^e Séance, 1^{er} août 1856 (présidence de M. Berbrugger). — Le Président communique une lettre du 30 juin dernier, par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique le remercie des renseignements qu'il lui a adressés sur la fondation de la *Société historique algérienne* et lui annonce qu'il les a transmis à la Section archéologique du Comité de l'histoire de France qui les a accueillis avec beaucoup d'intérêt (1).

Après avoir entendu diverses communications faites par des correspondants et pris connaissance d'articles qui doivent paraître dans la *Revue*, la Société s'ajourne au mois prochain.

9^e Séance, 12 septembre (présidence de M. Berbrugger). — Le Président annonce que les articles destinés au premier numéro de la *Revue* et qui ont été soumis à l'examen de la Société, sont aujourd'hui sous presse.

La question des musées locaux est agitée dans cette séance.

M. Berbrugger expose leur état actuel. Il résulte de ses explications qu'excepté à Alger et à Cherchel, il n'y a nulle part de musées proprement dits, car nulle part il n'y a un immeuble spécialement et exclusivement affecté à recevoir les antiquités locales, ni aucune personne chargée de veiller à leur conservation, ni un budget, si mince qu'il soit, pour subvenir aux dépenses de transport, etc.

A Constantine, les inscriptions sont en plein air, sur la place des Chameaux, sur les murs de la Casba, au Génie militaire, à Sidi Makhlouf, etc.

(1) On lit, dans le compte rendu de la séance du 23 juin de cette Section (n^o 8 du *Bulletin*, page 397), qu'elle recommande notre société à M. le Ministre de l'Instruction publique, ajoutant qu'elle mérite des encouragements en raison des services qu'elle est appelée à rendre.

A Sétif, elles sont en plein air, sur la promenade d'Orléans, au génie, etc.

A Aūmale, elles sont en plein air, devant la Direction du Génie ou répandues sur divers points de la ville et de la campagne.

Il en est de même partout ailleurs.

Cette constatation d'un fait matériel, malheureusement trop exact, ne se produit pas ici dans un but de critique qui serait, d'ailleurs, injuste. Quand on pense à tout ce qu'il a fallu faire en Algérie, à tout ce qu'on y a fait et qui était de première nécessité, aucune idée de blâme à cet égard ne saurait venir à l'esprit. Mais le temps paraît venu où la science historique pourra avoir enfin sa place au budget. Les hautes influences qui ont présidé à la fondation de la Société ou qui ont accueilli ses premiers pas sont un sûr garant que cette époque n'est pas éloignée.

Dans cette prévision, il importe de formuler à l'avance quelques principes généraux, et d'en déduire les applications pratiques, telles que l'expérience les a suggérées.

Outre le Musée central, dont la place est marquée dans la capitale de l'Algérie, il serait à désirer que des musées départementaux fussent établis à Constantine et à Oran, ainsi que des musées communaux dans les localités riches en antiquités.

Quant aux endroits qui ne produisent pas assez de découvertes archéologiques pour devenir un centre secondaire de collection, ce qu'on y pourrait rencontrer serait adressé au Musée central d'Alger ou au musée communal le plus voisin.

L'organisation que l'on propose ici est toute provisoire et ne préjuge rien pour l'avenir. Elle pourrait d'ailleurs se faire presque sans frais, ainsi qu'on va le voir.

Il suffirait de charger spécialement le Génie de recueillir et de conserver les antiquités dans chaque endroit. C'est le service qui possède, en personnel et en matériel, les plus puissants moyens d'action pour atteindre le but qu'on se propose. C'est lui qui fait exécuter sur chaque point les premiers et les plus importants travaux et qui a, par conséquent, les plus fréquentes occasions de faire des découvertes. Il a une influence naturelle sur les entrepreneurs qu'il emploie souvent et qui, après lui, sont le plus à même de faire des trouvailles archéologiques intéressantes.

Une commission archéologique permanente, prise pour chaque localité dans le personnel du Génie, des Ponts-et-Chaussées, des

Bâtiments civils, etc., veillerait à la rentrée des objets de collection, à leur arrangement et à leur conservation. Il n'est pas un de nos nombreux correspondants qui n'acceptât avec plaisir cette honorable mission.

De la sorte, il n'y aurait pas de personnel à payer et les dépenses de matériel se borneraient à la construction de quelques hangars peu coûteux pour mettre les objets de collection à l'abri des injures de l'air, à des frais de transport pour faire arriver ces objets du lieu de découverte au local de conservation. Les moyens dont le service du Génie dispose lui permettraient d'atteindre ce double résultat, sans qu'il fût nécessaire de grever le budget d'une dépense de quelque importance.

Cette organisation provisoire, on le voit, assure la conservation des antiquités que l'on découvre, en opère la concentration immédiate, si commode pour les études, et n'engage pas l'avenir. Quel que soit le système que le Gouvernement adopte plus tard dans la question des musées algériens, aucun des éléments qui les composent n'aura été perdu, et il demeurera libre de les centraliser, ou de les localiser, ou de combiner les deux modes, selon qu'il lui semblera plus à propos, dans l'intérêt des personnes qui cultivent la science historique et des localités qui en fournissent les matériaux.

M. Berbrugger termine cet exposé en proposant à la Société de décider, en principe, qu'elle s'associera à toute démarche qui aurait pour but de réaliser l'organisation provisoire dont il vient d'indiquer les bases, décision qui donnerait à ces démarches la valeur d'une détermination collective prise par un corps spécial.

La proposition mise aux voix est unanimement adoptée.

40^e Séance, 30 octobre (présidence de M. Berbrugger). — Le Président communique à la Société un exemplaire du premier numéro de la *Revue africaine*, journal de ses travaux, et annonce que tous les exemplaires peuvent être distribués dans le courant de la semaine suivante.

La Société entend la lecture de deux articles destinés au 2^e numéro de la *Revue*, en approuve le fond et les renvoie, quant à la forme, à la Commission permanente du journal.

Le Président place sous les yeux de la Société un travail fait sur l'ancien palais des pachas (*Dar Soultan el Kedima*), par M. SERPOLET, architecte-voyer, qui demande à être admis au nombre de ses membres résidents.

Ce travail comprend :

- 1° Façade du vieux palais sur la place du Gouvernement ;
- 2° Façade du même sur la salle des miroirs, emplacement de l'ancien petit jardin, ou *Djenina* ;
- 3° Partie de cette façade avec les couleurs de son architecture polychrome ;
- 4° Plans des différents étages du vieux palais ;
- 5° Plafond or et couleurs d'un des appartements.

Ce travail, qui conserve à la science historique le dessin d'un monument aujourd'hui en démolition, est accueilli avec la plus grande faveur par la Société ; et son auteur, M. Serpolet, dont la candidature, présentée par M. Berbrugger, est appuyée par M. de Voulx, est reçu, à l'unanimité, membre résidant de la Société.

Après avoir entendu diverses communications des correspondants, la Société s'est ajournée au mois suivant.

11^e Séance, 7 novembre (présidence de M. Berbrugger). — La Société entend la lecture de divers articles proposés pour le 2^e numéro de la *Revue africaine* et arrête, quant au fond, la composition définitive de ce numéro. La Commission permanente du journal aura ensuite à s'occuper des questions de forme.

Parmi les articles proposés, il en est un dont la Société n'a pas cru devoir autoriser l'insertion parmi les articles de fond, parce qu'il reproduisait textuellement des communications faites quelques jours auparavant à un journal de la localité. La Société a pensé que ceux de ses membres qui veulent publier leurs travaux par la voie de son journal, ne doivent pas les déflorer, en quelque sorte, par des insertions préalables dans d'autres feuilles. En pareil cas, elle entend se borner à une mention succincte de ces travaux dans le *Bulletin bibliographique*.

On propose plusieurs nouveaux membres. L'heure avancée oblige de renvoyer ces nominations à la prochaine séance.

Pour analyse reconnue conforme aux originaux.

Le Président,

BERBRUGGER.